

BIO-UV GROUP SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

(Assemblée Générale du 26 mai 2023 - résolution n°16)

PricewaterhouseCoopers Audit
10 place de la Joliette - Atrium 10.1
BP 81525
13567 Marseille Cedex 2

Audit Associés Méditerranée
67 route de Béziers
34430 Saint Jean de Vedas

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale du 26 mai 2023 - résolution n°16)

Aux Actionnaires
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L225-197-2 du code de commerce et/ou des mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas être supérieure à 4% du capital au jour de l'assemblée générale.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Marseille et à Saint Jean de Védas, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank Vanhal
Associé

Jean-Paul Lacombe
Associé